

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 010-5431/19/BM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "TTMO - Rénovation Réseau Pluvial - Chemin des Gorguettes - La Bouilladisse" - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile MET 19/9863/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile la gestion de la compétence Pluvial, compétence encadrée par une convention de gestion jusqu'au 31 décembre 2019.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été interpellée par la commune de La Bouilladisse sur la nécessité d'engager des travaux de rénovation du réseau pluvial souterrain et de réaménagement de la collecte des eaux de ruissèlement qui impactent la réfection de la voirie sur son territoire, chemin des Gorguettes, afin de répondre aux attentes des usagers.

Cette opération consiste en :

- La création d'un réseau structurant en Ø600 ainsi que la mise en place de 9 regards de visite,
- La réalisation de 40ml d'antennes Ø400 pour le raccordement de 3 avaloirs,
- La mise en place de caniveaux grilles et la reprise des différents raccordements existants.

L'opération d'investissement n°2019401200 « TTMO - Rénovation réseau pluvial - Chemin des Gorguettes – La Bouilladisse », approuvée au Conseil de Métropole du 18 octobre 2018 (FAG020), pour un montant de 64 380 € TTC, inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, enregistrée dans l'autorisation de programme 194190BP du programme 19-PLUVIAL de la Métropole doit être affectée.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile du 26 février 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 64 380 € TTC à l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2019401200 « TTMO - Rénovation Réseau Pluvial - Chemin des Gorguettes - LA BOUILLADISSE », pour un montant de 64 380 euros TTC, inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, enregistrée dans l'autorisation de programme 194190BP du programme 19-PLUVIAL de la Métropole qui doit être affectée.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, en section d'investissement en dépenses au chapitre 45 nature 4581194012, selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit : CP 2019 : 64 380 euros T.T.C

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI